

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Yves-Marie Gagnon (membre no 37526) dans le domaine de la protection incendie.

L'ingénieur Gagnon dont le domicile professionnel est situé à Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 21 janvier 2010. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

